

Compte-rendu de l'Assemblée générale de la SHMESP Nice, 14 juin 2009

jeudi 16 juillet 2009

Régine le Jan remercie tout d'abord les organisateurs, Philippe Jansen, Michel Lauwers, Cécile Caby et Rosa Maria Dessi, de nous accueillir au sein de leur université, ainsi que tous les sociétaires qui ont fait le déplacement à l'occasion de ce 40e Congrès organisé par l'université de Nice du jeudi 4 au samedi 7 juin 2009 sur le thème « Déplacements de populations et mobilité des personnes au Moyen Âge ». Le premier congrès de la Société s'était tenu à Nice en 1969, à l'initiative de Jean Gautier Dalché qui n'a malheureusement pas pu se joindre à nous. Quarante ans plus tard, nous sommes heureux de revenir en ce lieu chargé de mémoire.

La présidente évoque ensuite les divers mouvements qui ont affecté les universités cette année et rappelle que la date de l'assemblée générale d'automne a été avancée. Elle se tiendra en Sorbonne le samedi 17 octobre 2009. Dans ces conditions, les dossiers de candidatures des membres associés et des membres associés temporaires (lettre de motivation du candidat adressée à la présidente + CV + 2 lettres de parrainage de sociétaires) sont à faire parvenir plus tôt que les années précédentes, avant le 30 septembre 2009, par courrier électronique [free.fr](mailto:free.fr).

Congrès

Nicole Bériou et Jean-Louis Gaulin évoquent le déroulement du Congrès de Lyon (2010), organisé conjointement par les universités de Lyon 2 et de Lyon 3, l'École normale supérieure, et le pôle lyonnais de l'EHESS. Il se tiendra du jeudi 3 juin au dimanche 6 juin 2010. Le thème porte sur « les relations diplomatiques du Ve au XVe siècle », envisagées autour de trois axes : sources, pratiques et enjeux. En plein renouvellement historiographique, ce thème a suscité de nombreuses demandes de communication.

Son déroulement sera le suivant : le jeudi 3 juin à l'ENS ; le 4 juin à Lyon 2 ; le 5 juin à Lyon 3 ; le dimanche 6 juin sera l'occasion d'excursions dans les quartiers historiques de Lyon, et d'une visite dans le nouveau musée d'histoire de Lyon, qui viendra juste d'être inauguré à cette date.

Patrick Gilli, en contact avec le nouveau directeur de la Maison française d'Oxford, évoque l'organisation du 42e Congrès de la Société qui se tiendra à Oxford en 2011. Un problème de date se pose cependant : les logements dans les collèges, moins onéreux que les hôtels alentour, ne sont envisageables que dans les inter-semestres qui ne concordent pas avec notre calendrier habituel. Il faudrait que le Congrès se tienne plus tôt, dès fin mars ou début avril. L'assemblée générale d'automne tranchera sur la question de la date et sur les thèmes proposés par le bureau.

En 2012, le congrès se tiendra à Tours. Le thème n'est pas encore arrêté.

En 2013, il est possible que le congrès ait lieu à Prague où des demandes locales ont été formulées.

Publications

La publication des actes du Congrès du Caire est prévue pour octobre 2009. Il y aura un appel à souscription, auquel il faudra répondre rapidement en septembre pour bénéficier d'un tarif préférentiel.

Pour la publication des actes du congrès de Nice, un courrier indiquant les normes d'édition sera envoyé rapidement. L'assemblée générale se tenant en octobre, les délais de publication sont désormais très courts. Aussi la date limite pour la remise des articles est-elle fixée au 1er novembre 2009.

Chantiers ouverts par le bureau

Le site internet de la SHMESP a été rénové sous la direction d'Aude Mairey. Un site expérimental

a été soumis au bureau, qui a formulé des demandes de mise à jour. Bientôt opérationnel, il sera ouvert à l'ensemble des sociétaires.

Concernant la numérisation des actes des congrès de la SHMESP, Geneviève Bühler-Thierry, en charge du dossier, indique que l'ensemble des actes a été remis à Persée afin d'obtenir leur numérisation (pour les congrès tenus de 1969 à 2005). La collecte des autorisations des éditeurs est en cours, de même que celles des auteurs (il ne faut pas tarder à répondre en renvoyant par la voie postale l'autorisation de publication signée). Nous espérons présenter une première plateforme des actes numérisés en 2010 lors du congrès de Lyon.

Geneviève Bühler-Thierry indique que le CNU a remonté les qualifications le 13 mai, le plus tard possible, pour une date limite fixée au 15 mai. Il n'y a pas encore de statistiques disponibles pour la session 2009. Elle souligne toutefois la très grande qualité des HDR en histoire médiévale puisque 100 % des dossiers ont été qualifiés.

Geneviève Bühler-Thierry dresse une synthèse des réponses reçues sur la mise en place des comités de sélection. Un élément non négligeable est en amont le profilage du poste : si la présidence impose des profils très étroits, le comité ne pourra guère qu'entériner le fait qu'il n'y a par exemple qu'un seul candidat correspondant au profil. Or que ce soit le conseil d'UFR, le conseil de Laboratoire, ou toute autre instance qui propose le profil, ce n'est jamais qu'une proposition puisque c'est le président qui tranche.

Rappelons que toutes les commissions et comités créés sont purement consultatifs puisque c'est le conseil d'administration qui entérine ou non le choix du comité : le CA a non seulement le pouvoir de modifier l'ordre proposé par le comité mais aussi celui de choisir un candidat qui n'a pas été retenu pour l'audition. Pour l'établissement de ces comités, les disparités sont grandes entre les universités. Plusieurs cas apparaissent :

- Les universités où l'on a mis en place une commission permanente, souvent élue pour 3 ans, qui expédie les affaires courantes des anciennes commissions de spécialistes (recrutement des ATER, PrAg, titularisation, etc.) et propose les membres des comités de sélection. En général cette commission est élue selon des modalités fort proches des anciennes commissions de spécialistes, mais on y voit aussi apparaître dans plusieurs universités des « membres de droit » : directeurs de laboratoire, directeurs de la composante, parfois même le vice-président du Conseil scientifique et/ou le vice-président du CEVU ou encore le directeur de l'École Doctorale.
- les universités où on n'élit pas de commission permanente mais où cette tâche est assumée soit par le Conseil de Laboratoire (Lille 3), soit par le Conseil de l'UFR (Limoges).
- enfin les universités où on ne recourt pas à une instance élue mais où on demande de proposer une liste de membres pour les Comités de sélection à divers niveaux : au directeur de l'UFR, au doyen de la discipline, à l'assemblée générale de l'UFR, à l'ensemble des collègues de la section. Il semble qu'un peu partout, on s'achemine vers la constitution de « viviers », qui sont d'ailleurs explicitement prévus par la loi puisqu'il est dit qu'un enseignant-chercheur ne peut pas participer à plus de 10 viviers.

Les principaux problèmes rencontrés par les universités se concentrent sur quelques points :

- celui de la présidence du Comité : le président doit être choisi, comme le comité lui-même, par le CA, y compris parmi les membres extérieurs et hors de la discipline concernée par le poste : il faudrait sans doute faire voter des règles à l'intérieur de chaque université (comme l'ont fait Strasbourg et Amiens) pour garantir cette présidence à un intérieur (et peut-être à un membre de la même section CNU).

- le problème de la définition des intérieurs : certaines universités considèrent comme intérieur tout enseignant-chercheur rattaché au laboratoire de recherches quelle que soit son affectation.

Dans d'autres universités, les intérieurs membres du CA ne peuvent pas siéger dans un comité de

sélection de leur propre université.

- le problème de la disponibilité des extérieurs : certaines universités ont tenté de proposer des listes avec des suppléants – ce que le ministère a refusé. À la difficulté de trouver des dates possibles pour tout le monde s'ajoute le problème de l'incident de dernière minute qui oblige alors un – ou plusieurs – des intérieurs à ne pas siéger.

La composition de la commission elle-même correspond partout à un élargissement géographique, puisqu'il faut plus d'extérieurs, il faut aller les chercher plus loin donc cela coûte plus cher (d'où la visio-conférence), mais très souvent à un resserrement thématique car on interprète strictement la spécialité.

Geneviève Bühner-Thierry souligne enfin l'aberration qui consiste à faire signer par tous les membres de la commission la fiche individuelle de chaque candidat, alors que la signature du président du comité suffit pour le procès verbal final avec la liste d'émargement. Cette disposition ouvre la porte à tous les recours.

Philippe Jansen confirme qu'à Nice, des comités se sont tenus en visio-conférence.

Patrick Gilli évoque le cas de Montpellier, où un membre du CA ne peut être membre d'un comité de sélection. Nicole Bériou souligne enfin l'inconfort lié à la proclamation des résultats. Les comités ne font plus que des propositions, et à ce titre, ils ne peuvent communiquer les résultats définitifs aux candidats. Il peut se passer un mois avant que ceux-ci soient officiels.

Régine le Jan, présidente

Murielle Gaude-Ferragu, secrétaire adjointe

Thierry Kouamé, responsable des publications